

Commission du Budget, de la Fonction publique et de la  
Simplification administrative du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

---

10 OCTOBRE 2016

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016 (APRÈS-MIDI)

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Étude sur l'évolution de la clé IPP et TVA».....	3
1.2	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Recours en annulation de la FWB contre une ordonnance bruxelloise relative au précompte immobilier» .....	4
1.3	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Abandon de l'équilibre budgétaire pour 2018» .....	5
1.4	Question de Mme Barbara Trachte à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Conclusions du conclave budgétaire» .....	5
1.5	Question de M. François Desquesnes à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Trajectoire budgétaire» .....	5
1.6	Question de M. Benoit Drèze à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Budget 2017 et investissements annoncés».....	5
1.7	Question de M. Emmanuel De Bock à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Bâtiments inoccupés de la Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	9
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>11</b>

**Présidence de M. Bruno Lefebvre, vice-président.**

— *L'heure des questions et interpellations commence à 15h00.*

**M. le président.** — Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

## 1 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 1.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Étude sur l'évolution de la clé IPP et TVA»

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** — Lors des derniers débats budgétaires, nous avons attiré votre attention sur l'évolution défavorable des clés de financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis un petit temps, elles se dégradent au profit de la Flandre. Concernant la clé IPP, vous nous aviez indiqué qu'un groupe de travail allait être mis en place pour affiner l'analyse de l'évolution de la clé «élèves» en prévision des années à venir.

Ce groupe de travail a-t-il déjà pu livrer ses premières conclusions? L'exercice budgétaire 2017 étant terminé, j'imagine que vous en disposez. Il est intéressant d'obtenir des clarifications concernant la clé IPP, non seulement pour l'exercice budgétaire 2017, mais aussi pour les prochains. Y a-t-il des divergences entre les chiffres en provenance du gouvernement fédéral et ceux de ce groupe de travail?

Ne faudrait-il pas étendre cette analyse à la clé IPP qui suit la même tendance que la clé «élèves»?

**M. André Flahaut,** ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. — La question est intéressante. Nous étions convaincus que la clé «élèves» allait continuer à être positive pour la partie francophone du pays. C'est donc avec un certain étonnement que nous avons constaté cette évolution défavorable pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sans être un point spécifique à l'ordre du jour du Comité de concertation, cette question y a même été évoquée car la situation est bizarre.

Nous avons effectivement constitué un groupe de travail qui s'est réuni une première fois. C'est un exercice difficile parce qu'on se fonde sur des données prospectives et que l'évolution de la clé dépend de l'évolution comparée des populations scolaires. Autrement dit, si notre population augmente, mais que la population des élèves flamands augmente aussi, automatiquement, la clé

«élèves» tournera en faveur de la Flandre, et c'est ce qui est en train de se passer. Si la population augmente chez nous, mais augmente plus fort chez eux, la clé «élèves» bascule. Il y a d'ailleurs un problème dans le calcul: seuls les élèves de 6 à 17 ans sont comptabilisés. Comme la Fédération Wallonie-Bruxelles connaît un taux de redoublement et donc de retards scolaires important, cela signifie que de nombreux élèves n'entrent plus dans le comptage, mais sont toujours à notre charge.

Sur la base de ces constats, j'ai demandé aux administrations de l'Enseignement et du Budget d'analyser le plus finement possible, sur la base des données disponibles, les évolutions futures, afin de mieux cerner l'effet de ce paramètre sur les modifications futures des recettes de notre Fédération. Nous n'avons pas encore les résultats. Dans le cadre du Pacte d'excellence en cours d'élaboration, des calculs plus affinés sont réalisés avec des projections mais, d'après les premiers éléments que j'ai recueillis, j'ai l'impression que cette clé ne va pas jouer en notre faveur dans la durée. Il va donc falloir faire preuve d'imagination. Si on était chez un médecin, on dirait que les résultats ne sont pas encourageants!

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** — Pourrait-on obtenir le rapport? Les résultats sont surprenants, car la population flamande est âgée; à Bruxelles, les élèves fréquentent davantage l'enseignement francophone que néerlandophone en pleine explosion; et il y a aussi le bémol que vous avez ajouté, à savoir le redoublement. Je n'ose imaginer que l'on combat ce problème pour des raisons budgétaires. Il faut faire preuve d'imagination, comme vous le dites, mais je ne vois pas comment on va pouvoir changer les clés qui font l'objet d'un accord communautaire toujours très difficile.

Vous n'avez pas répondu à ma suggestion d'avoir une analyse semblable pour l'IPP. Si l'on perd également de ce côté-là, les années à venir risquent d'être extrêmement sombres. Il faut donc les préparer soigneusement et ne pas jouer à l'apprenti sorcier — ce dont je ne vous accuse pas.

**M. André Flahaut,** ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. — J'ai vu les chiffres, mais je ne les possède pas. Dès que ce sera le cas, je vous les transmettrai, il n'y a rien de secret. Il s'agit bien sûr de projections.

Une analyse de l'IPP a été faite pour les différents critères. Les informations sont moins inquiétantes que pour la clé des élèves qui se dégrade. Il faut aussi tenir compte du fait que de plus en plus de parents de la Région bruxelloise mettent leur(s) enfant(s) dans les écoles en Flandre, ce qui joue en notre défaveur.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** — Votre dernier constat est juste; c'est une des raisons qui m'avait incité à promouvoir l'immersion. La première école francophone avec immersion en fla-

mand, créée il y a vingt ans, l'a été dans ma commune. J'avais en effet constaté que plusieurs parents choisissaient d'inscrire leur enfant dans un établissement en Flandre, avec les conséquences positives, mais aussi parfois négatives pour ceux qui n'arrivent pas à monter dans le train, à avoir la bonne place ou à suivre sa vitesse.

Ne serait-ce pas une des raisons pour appuyer à Bruxelles l'immersion qui offre la possibilité de garder sa culture et son éducation francophones, tout en s'ouvrant substantiellement à une autre langue?

**1.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Recours en annulation de la FWB contre une ordonnance bruxelloise relative au précompte immobilier»**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** — En lisant les notifications du gouvernement du 28 septembre dernier, j'ai été interpellé par un recours en annulation contre l'article 2 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 décembre 1994 relative au précompte immobilier, modifiée par une ordonnance du 18 décembre 2015, et qui supprime l'immunisation du précompte immobilier à concurrence de 28 % pour les immeubles appartenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette modification entre en vigueur à partir de l'exercice d'imposition 2016.

J'ai été surpris par la décision du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, jusqu'à la sixième réforme de l'État, la Région de Bruxelles-Capitale recevait une compensation qui couvrait 72 % des pertes liées à cette immunisation. Lors du refinancement de Bruxelles, cette compensation est passée à 100 %.

La Région de Bruxelles-Capitale gagne sur les deux tableaux: d'une part, les recettes liées au précompte immobilier augmentent et, d'autre part, elle bénéficie d'une compensation de la part du gouvernement fédéral. Elle me semble bien gourmande!

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur ce dossier? Comment notre Fédération va-t-elle réagir et quelle est son analyse? Avez-vous eu des contacts avec la Région de Bruxelles-Capitale avant de décider d'introduire une procédure judiciaire, démarche qui prend toujours du temps et met à mal l'équation budgétaire? Pourquoi ne pas avoir saisi le Comité de concertation? Quel est le coût de cette modification législative pour la Fédération Wallonie-Bruxelles? Nous savons en effet que la location de certains bâtiments se révèle très coûteuse. Cette politique ne risque-t-elle pas de provoquer des départs vers la Wallonie?

**M. André Flahaut**, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. — La Société publique d'administration des bâtiments scolaires (SPABS) de Bruxelles, propriétaire de la quasi-totalité des bâtiments scolaires de Bruxelles, a reçu, le 31 décembre 2008, un avertissement-extrait de rôle portant sur des biens ordinaires situés à Schaerbeek. La SPABS se voyait ainsi enrôlée pour 35 213 euros sous déduction d'une exonération de 28 % sur la base de l'article 2 de l'ordonnance du 22 décembre 1994, soit un montant de 25 353 euros.

S'agissant en réalité de bâtiments scolaires, la SPABS a introduit une réclamation visant à se voir exonérer sur la base du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 12 associé au 1<sup>o</sup> de l'article 263 du Code des impôts sur les revenus et visant, notamment, à exonérer les biens affectés à l'enseignement.

N'ayant pas reçu de suite à la réclamation qu'elle avait introduite, la SPABS a déposé une requête devant le tribunal de première instance francophone de Bruxelles tendant à l'annulation de la cotisation litigieuse. Les différents niveaux de pouvoir ont collaboré et le SPF Finances a confirmé la position de la SPABS et de la Fédération Wallonie-Bruxelles quant à l'exonération des biens affectés à l'enseignement. La saisine du Comité de concertation n'était donc pas nécessaire, puisque le SPF Finances adhérait à notre position.

Les parties ont donc pris des conclusions d'accord afin de voir le tribunal faire droit à la demande de la SPABS, l'intention de toutes les parties, y compris de la Région de Bruxelles-Capitale, étant de ne pas prélever de précompte immobilier sur les bâtiments scolaires.

Toutefois, le tribunal a estimé que l'article 2 de l'ordonnance précitée était clair, qu'il dérogeait de façon absolue à l'article 253 du Code des impôts sur les revenus de 1992. Cet article 2 concernant entre autres les bâtiments appartenant à une communauté ou à un organisme en dépendant, il ne pouvait donc être interprété comme ne s'appliquant pas aux bâtiments scolaires, même sur accord de toutes les parties en cause, au vu du caractère d'ordre public de la matière. Constatant qu'il y aurait une discrimination entre les écoles dépendant de la Fédération qui ne seraient pas soumises à l'exonération et les écoles libres qui bénéficient de l'exonération, il a dès lors saisi la Cour constitutionnelle d'une question préjudicielle sur ce point. Ce qui précède a conduit à l'arrêté de la Cour constitutionnelle, qui a considéré qu'il n'y avait pas de justification à la différence de traitement entre ces deux catégories de bâtiments scolaires. La Cour a dès lors considéré que l'article 2 de l'ordonnance de décembre 1994 violait les articles 10 et 11 de la Constitution.

Il importe de souligner que la portée de l'arrêt rendu se limite uniquement à l'affaire ayant donné lieu à la question préjudicielle. En outre,

une abrogation ou une modification de l'article 2 de l'ordonnance ne vaudrait en principe que pour l'avenir, au contraire de l'annulation qui sera demandée.

Afin de préserver ses droits dans le respect des délais et procédures et tenant compte du fait que de nombreux enrôlements passés concernant nos bâtiments scolaires n'avaient pas été contestés par la Fédération dans les délais prescrits par la législation fiscale, l'introduction d'un recours en annulation à l'encontre de l'ordonnance litigieuse apparaît nécessaire et de l'intérêt de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, l'ensemble des enrôlements effectués sur cette base légale pourraient à nouveau être contestés dans les six mois à compter de la publication de l'arrêt d'annulation au *Moniteur belge*.

La procédure en cours vise dès lors essentiellement à régler une situation non conflictuelle relative aux bâtiments scolaires en utilisant les moyens juridiques existants.

En ce qui concerne l'ordonnance de décembre 2015 modifiant l'ordonnance du 22 décembre 1994, la modification a pour conséquence de supprimer totalement l'immunisation partielle pratiquée jusqu'ici concernant les bâtiments non scolaires. Actuellement, cela occasionnerait une augmentation de nos dépenses d'environ 750 000 euros par an.

**M. le président.** — La parole est à M. Crucke pour une réplique. Je rappelle que le règlement stipule que vous ne pouvez pas poser de nouvelles questions dans votre réplique.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** — Monsieur le Ministre, en termes budgétaires, ce dossier est lourd. La décision du gouvernement est certes compréhensible: nous tentons d'éliminer les effets d'une prescription. On peut, à cet égard, parler d'une bonne gestion. On peut toutefois s'inquiéter pour les années précédentes, car la sonnette d'alarme n'a pas été tirée. Cela reste une énigme: je ne puis comprendre qu'on ait besoin d'autant de temps, avec le risque de ne pas trouver l'argent.

La Cour constitutionnelle s'est prononcée, mais la Région de Bruxelles-Capitale ne fait pas preuve de bonne volonté: étant donné l'arrêt de la Cour et l'état des contentieux du SPF Finances, qui confirme votre lecture, elle pourrait encourager un *gentleman's agreement*.

On égratigne souvent le gouvernement fédéral dans ce Parlement. Il faudrait, cette fois, égratigner vos amis qui siègent à la Région et leur rappeler qu'il est possible de régler cela différemment, sous peine de devoir tirer d'autres conclusions à l'avenir.

**1.3 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Abandon de l'équilibre budgétaire pour 2018»**

**1.4 Question de Mme Barbara Trachte à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Conclusions du conclave budgétaire»**

**1.5 Question de M. François Desquesnes à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Trajectoire budgétaire»**

**1.6 Question de M. Benoit Drèze à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Budget 2017 et investissements annoncés»**

**M. le président.** — Je vous propose de joindre ces questions. (*Assentiment*)

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** — Monsieur le Ministre, on ne peut entendre la communication gouvernementale à la sortie du conclave budgétaire sans s'enquérir de votre analyse et vous entendre sur le rôle délicat du ministre du Budget qui doit répondre par la négative à un certain nombre de demandes. Ce n'est plus un secret pour personne: l'équilibre budgétaire tel que programmé pour 2018 est abandonné. Quel est le nouvel échéancier? Sur quels dossiers les ministres ont-ils buté? À cet égard, je ne comprends pas pourquoi nous devons attendre aussi longtemps pour avoir un débat budgétaire alors que les arbitrages ont été faits. Quelles mesures envisagez-vous pour tenter tant bien que mal de limiter le déficit? On a parlé de ces clés qui n'évoluent pas de manière favorable. Il faut anticiper cela, si l'on ne veut pas reporter sur les générations suivantes un effort qui n'aurait pas été fait aujourd'hui.

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** — Nous sommes en effet dans l'antichambre des débats budgétaires. Monsieur le Ministre, vous avez déjà présenté les grands points d'accord de la majorité sur le budget, mais l'opposition ne dispose que des informations que vous avez communiquées. Dès lors, il serait utile que vous répondiez à certaines de nos questions pour apaiser une partie de nos inquiétudes et satisfaire notre curiosité.

À l'instar de celle posée par M. Crucke, ma première question porte sur la trajectoire budgétaire. Comme vous avez décidé d'infléchir la trajectoire que vous aviez esquissée en début de législature, pouvez-vous nous informer sur le déficit que vous avez fixé pour 2017? Avez-vous déjà discuté avec le gouvernement fédéral de

l'impact de ce déficit sur le programme belge de stabilité?

J'aurais aussi voulu savoir ce qu'il en est de cette instance d'accompagnement du Pacte d'excellence, que vous avez présentée à l'issue du conclave. Apparemment, elle sera dirigée par le ministre-président. Quels seront sa composition, son calendrier et sa méthode de travail?

Le groupe Ecolo accueille favorablement votre décision de sortir de la logique de l'austérité budgétaire. Nous vous y invitons depuis le début de la législature. Nous pensons que la jeunesse, l'école et la culture sont des remparts effectifs contre l'extrémisme. Il faut donc leur donner des moyens. Nous saluons les efforts du gouvernement, aussi minimes soient-ils, pour sortir du système des enveloppes fermées. Où en sont les discussions avec le gouvernement fédéral pour immuniser les investissements dans la culture et l'éducation, au même titre que les moyens déployés pour renforcer la sécurité?

Par ailleurs, je n'ai pas trouvé trace dans votre communication du renforcement de la gratuité de l'enseignement et, en particulier, des cantines scolaires. Avant les élections, le Parti socialiste avait réclamé la gratuité des cantines scolaires et une partie de cette revendication se trouve dans l'accord de majorité. Toutefois, il ne me semble pas en avoir vu un début de concrétisation.

Enfin, nous nous réjouissons que 20 millions supplémentaires soient dégagés pour la création de nouvelles places dans les écoles. Nous discutons régulièrement avec votre collègue, Mme Schyns, de la pénurie actuelle et annoncée à Bruxelles, mais aussi ailleurs, comme l'ont montré les derniers chiffres. Quelle part de la demande ce montant permettra-t-il de satisfaire et à quelle échéance?

**M. François Desquesnes (cdH).** — Monsieur le Ministre, il ressort de votre communication sur le budget 2017 que la trajectoire budgétaire pour laquelle vous avez opté ne permettra pas d'atteindre le retour à l'équilibre en 2018. À l'entame des travaux budgétaires, le déficit s'élevait à 264 millions d'euros et vous êtes parvenu à le limiter à 200 millions d'euros.

La question qui se pose est de savoir si l'écart par rapport à la trajectoire prévue à l'origine est justifié au regard d'une augmentation des dépenses d'investissement. En effet, on peut laisser partir le déficit, mais consacrer l'argent à des dépenses utiles d'investissement me semble être une réponse plus adéquate. Si on emprunte pour investir dans l'avenir, notamment dans la construction d'infrastructures, les programmes de recherche supplémentaires ou d'autres outils qui permettent de rendre l'action publique plus efficace, l'endettement peut se justifier. Aujourd'hui, au Fonds monétaire international (FMI) et à l'Organisation de coopération et de développe-

ment économiques (OCDE), de nombreux économistes tiennent les mêmes propos. Il est donc étonnant que l'Union européenne s'entête dans une politique contracyclique.

Monsieur le Ministre, étant donné le dépôt d'un document budgétaire à l'échelle belge, quelle est la marge de manœuvre du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans son argumentaire budgétaire vis-à-vis de la Commission européenne et des autorités fédérales? Les investissements portés par notre Fédération ne pourraient-ils pas être également inclus dans le futur Pacte national pour les investissements stratégiques proposé par le gouvernement fédéral en concertation avec les autres gouvernements des entités fédérées? Quelles sont les conséquences d'un éventuel non-respect de la trajectoire budgétaire prévue par le programme de stabilité?

**M. Benoît Drèze (cdH).** — Dans la foulée des propos de mon excellent collègue, M. Desquesnes, je voulais aller un peu plus dans le détail en ce qui concerne les investissements. Lors de la communication gouvernementale du 3 octobre portant sur les grandes lignes budgétaires, vous aviez annoncé une série d'investissements, Monsieur le Ministre. Sans être exhaustifs, nous pouvons citer 20 millions d'euros pour la création de places dans les bâtiments scolaires, 21 millions pour la mise en œuvre de certaines mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence, 11,3 millions pour l'Aide à la jeunesse, 4,7 millions pour l'Enseignement supérieur, etc.

Pourriez-vous nous préciser et nous confirmer de manière détaillée les investissements concernés? Quels sont ceux qui seraient, le cas échéant, comptabilisés hors trajectoire? M. Marcourt a enclenché une réforme relative aux bourses d'études. Elle n'est pas anodine. Il nous a dit en commission que le coût de cette réforme serait compensé par les économies dans les bourses d'études. Les calculs ont-ils été affinés à ce sujet depuis lors?

**M. André Flahaut,** ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. — Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous avons terminé les travaux budgétaires dans les temps. En effet, il était prévu que nous terminions le 3 octobre et c'est chose faite. L'issue de ces travaux constitue donc une première occasion de faire le point.

J'estime qu'il est important de respecter les délais et utile de faire un premier point, en vue de bien préparer le débat du 28 novembre et de répondre à plusieurs questions. Il faudra ensuite traduire ces décisions dans des projets de décret-programme. Il fallait remettre au gouvernement fédéral un premier chiffre pour le 10 ou le 12, puisqu'ils doivent rentrer pour le 15.

Il importe également de rappeler qu'en ce qui concerne la trajectoire budgétaire, je ne suis pas

un fétichiste des chiffres — à l'impossible nul n'est tenu. Toutefois, nous ne relâchons pas nos efforts et tentons toujours d'obtenir l'équilibre budgétaire prévu par nos négociateurs en 2014. Mais le monde et l'Europe ont beaucoup changé et certains pays européens changent également d'approche.

Nous travaillons donc avec les éléments que nous connaissons et avec une marge de manœuvre réduite dans le chef du gouvernement de la Communauté, car nous dépendons de nombreux critères extérieurs.

Il faut, par exemple, chaque fois rappeler — et je le rappellerai encore lors de la réunion — l'existence d'une réduction de la part des recettes IPP de la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'ordre de 255 millions au profit du niveau fédéral, qui constitue un premier élément de solidarité.

L'application du principe de «dotation négative» pour les infrastructures hospitalières constitue une autre réalité nouvelle et imprévisible. La première année, nous avons dû adopter un texte en réponse à ce que demandait le ministre Bacquelaire concernant l'augmentation de la cotisation de responsabilisation en matière de pension. Après la sixième réforme de l'État, cela se poursuit. La première année, en 2014, ces cotisations, directement déduites de nos recettes, étaient de 8 millions. En 2016, elles étaient de 62 millions. En 2017, elles s'élèvent à 68 millions.

Nous avons, en outre, intégré la non-prise en considération de certains coûts inhérents à la problématique des réfugiés et du radicalisme, à laquelle nous avons affecté 22 millions — 18 millions pour la problématique des réfugiés et 4 millions pour la lutte contre le radicalisme. Dans le contexte actuel toutefois, seul le dernier montant relève de l'Union européenne.

Mon homologue du niveau fédéral applique en quelque sorte dans ce cadre le principe des «one off»: des investissements peuvent être pris en considération pour les infrastructures, mais pas pour le personnel ou d'autres investissements, comme les investissements réalisés pour les mineurs non accompagnés (MENA), qui, s'ils sont coûteux, ne peuvent être considérés comme des dépenses relevant de l'Union européenne.

Peut-être cela changera-t-il et la comptabilisation des investissements par l'Europe sera-t-elle revue. Pour l'heure, la situation est problématique.

Comme le suggèrent de plus en plus les différentes instances internationales — le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), la Banque centrale européenne (BCE) ou encore la Commission européenne —, l'austérité n'est pas la réponse adéquate aux défis de société que nous connaissons. Nous n'avons jamais fait le choix de l'austérité, mais avons toujours opté pour la rigueur.

Nous disposons de chiffres qui démontrent que nous n'avons jamais omis cette rigueur dans la gestion des deniers publics. Nous avons voulu faire des choix destinés à soutenir des mesures synonymes de progrès social, tout en prenant des mesures visant à réduire notre déficit sur le plan structurel.

Pour l'année 2016, sans tenir compte des différents éléments que je viens d'exposer, nous avions prévu un déficit de 199 millions au budget initial, de 246 millions à l'ajustement budgétaire et de 264 millions après le premier tour des bilatérales. Au début de cet exercice, j'ai encore reçu des demandes non actées pour 108 millions. Nous sommes redescendus à 199 millions, plus la provision de vingt millions destinée à l'enseignement. En clair, comme je l'avais prévu, nous sommes actuellement au même niveau qu'en 2016.

Il est vrai que lorsque nous disions «199 millions», nous devions être à 135 millions. Mais à l'impossible nul n'est tenu et étant donné les éléments que je viens de vous citer, nous avons, en quelque sorte, continué à piloter le navire en gardant notre objectif, même si la réduction de sa vitesse de navigation n'a pas été tout à fait ralentie comme souhaité. Nous en sommes en tous les cas bel et bien à un déficit de 199 millions.

Concernant tous les travaux qui ont eu lieu à cet égard, nous aurons l'occasion d'en discuter plus en détail lorsque vous aurez sous les yeux les documents finalisés.

Je confirme également qu'un montant de 20 millions d'euros est prévu pour la création de places dans les bâtiments scolaires. Évoquons également une provision de 21 millions d'euros localisée dans les crédits du ministre-président.

Cette transversalité justifie la création d'une cellule de guidance/accompagnement: en associant les différents ministres du gouvernement, le but était de soutenir, de façon cohérente, le processus d'accompagnement du Pacte d'excellence.

Par ailleurs, 11,3 millions d'euros sont prévus pour le refinancement du secteur de l'Aide à la jeunesse. Compte tenu des défis qui doivent être opérés dans le secteur, cela nous a paru important, à tel point qu'il est prévu d'honorer un protocole d'accord sectoriel qui avait été conclu sous une précédente législature sans pour autant être mis en application. Celui-ci aura également un impact en termes d'emploi et d'encadrement des missions de l'Aide à la jeunesse.

Cet accord sectoriel permet de dégager des moyens pour les services d'aide à la jeunesse (SAJ), les services de protection judiciaire (SPJ) et les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ).

De même, 3,5 millions d'euros ont été dégagés pour la prise en charge des enfants en danger, les «bébés parkés» pour utiliser une terminologie que je n'apprécie pas du tout. Voilà longtemps que

nous en parlons et il était grand temps que l'on réponde à ce besoin.

Les investissements comprennent également des moyens supplémentaires de 2,5 millions pour l'éducation permanente, de 2,25 millions pour la culture, de 2,5 millions pour la jeunesse, de 0,6 million pour l'égalité des chances et la promotion sociale et de 4,7 millions pour l'enseignement supérieur, notamment pour les structures collectives d'enseignement supérieur, la réforme du filtre en médecine et la prolongation d'une aide pour les filières d'études vétérinaires victimes de surpopulation. En ce qui concerne les bourses, je me rallie bien entendu aux propos du ministre Marcourt. Ce qui a été décidé sera honoré.

Dans l'ensemble des moyens, nous avons, sur mon insistance, mis des choses en transversalité. Je n'étais demandeur de rien, mais, en fait, les compétences qui sont les miennes sont exclusivement transversales. Elles portent notamment sur le contrat d'administration et sur le numérique. Nous avons donc dégagé des moyens pour assurer l'engagement des personnes prévues par le contrat d'administration. Nous avons aussi prévu des moyens pour le Pacte d'excellence et les centres sportifs. Pour l'accompagnement du Pacte d'excellence, il faudra sans doute renforcer les moyens en termes de personnel et, pour recruter les bonnes personnes dans les bons délais, il faudra respecter une série de procédures relatives au recrutement. À cet égard, il ne fait nul doute qu'il faudra renforcer la Direction générale des ressources humaines pour qu'elle puisse assumer la surcharge de travail qu'impliquera la rencontre des besoins nouveaux.

L'ETNIC est en plein renouveau, avec des investissements informatiques à hauteur de six millions, sans compter 2,3 millions pour la simplification administrative. Ces compétences sont transversales.

La volonté de la Fédération est de promouvoir une série d'investissements susceptibles d'être repris dans le futur pacte national pour les investissements stratégiques qui a été présenté par le Premier ministre. Ce futur pacte a fait l'objet d'une première réunion entre les présidents à laquelle j'ai assisté en remplacement de Rudy Demotte. Le projet devrait permettre de ne pas abandonner les objectifs de rigueur tout en essayant, par un lobbying intelligent au niveau de l'Europe, de pouvoir considérer certains investissements publics comme des investissements tournés résolument vers l'avenir, que ce soit pour le numérique, l'enseignement ou la recherche.

Chaque gouvernement a pu donner des orientations sur ce qu'il voulait mettre dans ce pacte d'investissements stratégiques. La Communauté française a surtout insisté sur les infrastructures en général, avec des accents particuliers sur les infrastructures scolaires et la dimension numérique. Le tout est de savoir si ce lobbying réussira au

niveau européen. La Région flamande est principalement intéressée par les investissements relatifs au contournement d'Anvers. La Région bruxelloise parle surtout en termes de mobilité. Quant à la Région wallonne, elle est confrontée au problème du tram de Liège et à d'autres investissements importants. Même le petit PPP mis en œuvre par la Communauté germanophone, qui avait reçu un avis positif de certaines instances européennes, s'est heurté à une fin de non-recevoir, assortie d'une exigence de requalification.

Je crois qu'une démarche cohérente est en cours pour aborder les autorités européennes.

En ce qui concerne la trajectoire budgétaire prévue par le programme de stabilité, force est de constater que la proximité d'élections dans plusieurs pays ne simplifiera pas la vie des instances européennes. On sait que la Commission européenne a un peu freiné son ardeur pour pénaliser l'Espagne et le Portugal. Actuellement, aucun pays n'a été sanctionné.

S'agissant de la trajectoire budgétaire, il faut relativiser l'impact du déficit de la Fédération sur la situation de la maison Belgique. En effet, le solde net à financer de la Fédération Wallonie-Bruxelles représente moins de 0,05 % du produit intérieur brut belge, soit un soixantième du déficit, si ce dernier atteignait les 3 %.

Voilà l'état actuel de la situation, au moment où se terminent les travaux préparatoires du budget. Évidemment, tous les éléments doivent être analysés, notamment dans le cadre de la préparation du Pacte d'excellence. Il faudra donc se pencher sur l'évolution de la clé «élèves» et des autres critères. Nous avons prévu un premier lot de moyens pour le Pacte d'excellence, mais d'autres étapes devront être rencontrées par la suite. Le fait que nous prévoyions déjà des moyens atteste de notre volonté d'avancer et de réussir dans cette grande entreprise.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** — Je me réjouis d'apprendre que nous débattons plus en profondeur de ce problème le 28 novembre. Je relève quelques éléments intéressants dans votre réponse, Monsieur le Ministre, même si je ne les partage pas forcément tous. Certains suscitent même mon étonnement.

Vous ne vous êtes effectivement jamais présenté comme un «fétichiste» d'une trajectoire budgétaire. Il est possible que l'Union européenne accorde une certaine latitude pour des investissements réellement structurés, mais encore faut-il qu'elle se montre compréhensive. J'estime que nous devons analyser les budgets wallon et francophone ensemble. Le déficit de la Fédération doit s'ajouter au déficit wallon, car c'est le résultat global qui permet une comparaison à l'intérieur de notre pays. Le dérapage est alors inquiétant. Je peux comprendre qu'une trajectoire soit adoucie pour autant qu'elle vise réellement une réduction.



Cela ne me semble pas être le cas.

Je partage votre prudence en ce qui concerne le dossier des réfugiés et du radicalisme. Certaines dépenses sont immunisées, ce qui ne veut pas dire qu'elles soient inexistantes; il faudra bien les payer. En outre, tout n'est pas immunisable et je me réjouis donc que vous fassiez preuve d'une certaine prudence à cet égard.

Votre analyse relative au Pacte pour un enseignement d'excellence m'a particulièrement intéressé: le montant de 20 millions d'euros a certainement fait l'objet d'un bras de fer au sein du gouvernement puisque le pilotage sera assuré par M. le ministre-président et non par Mme Schyns. Vous l'avez dit en des termes très diplomatiques pour consoler un peu votre partenaire, le cdH. Je ne doute pas que M. Demotte assurera ce pilotage dans l'intérêt général et que le cdH avalera la pilule, comme il en a déjà avalé d'autres. C'est un beau coup pour le PS!

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).** — Je vous rejoins totalement sur le fait que le monde a bien changé depuis 2014, que l'on considère l'afflux des réfugiés, les attentats, le radicalisme ou la lutte contre l'obscurantisme.

Nos évaluations peuvent diverger sur les efforts accomplis par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce cadre, mais ils ont en tout cas le mérite d'exister.

Je rappellerai, comme vous, que la trajectoire arrêtée en 2014 par les négociateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'était pas imposée. J'entends aussi que vous n'êtes pas fétichiste et je me réjouis que les choses progressent.

En ce qui concerne les 4 millions et les investissements qui peuvent être immunisés, j'ai bien entendu vos diverses remarques sur les propos de votre collègue du pouvoir fédéral et sur ce que l'Europe accepte, mais je note aussi que vous ne désespérez pas de voir entrer, à l'avenir, d'autres types d'investissements dans l'immunisation. Il faut persister dans ce sens, tant à l'égard du pouvoir fédéral que de l'Europe. C'est en tout cas le souhait de mon groupe.

S'agissant du Pacte pour un enseignement d'excellence, je prends acte du fait qu'il appartiendra désormais à M. Demotte d'assurer le pilotage de la mise en œuvre de ce processus et je note vos termes choisis, Monsieur le Ministre.

Il me reste un petit doute, après vous avoir entendu, sur la destination des 21 millions. J'ose croire qu'ils dépasseront le cadre du seul pilotage, sinon cette somme serait excessive, me semble-t-il, pour engager du personnel chargé du suivi, en comparaison de la somme consacrée à la mise en œuvre du Pacte d'excellence, bien moins importante. J'espère donc qu'une partie de ces 21 millions sera déjà injectée dans des mesures de mise en œuvre et pas uniquement dans l'accompagnement.

**M. François Desquesnes (cdH).** — Je ne peux que me réjouir que tous les gouvernements, dont celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aient répondu à l'appel lancé par plusieurs grands entrepreneurs belges, voici presque deux mois, en décidant d'une série d'investissements au sujet desquels tous peuvent être d'accord. Je me réjouis que le gouvernement fédéral ait embrayé sur cette proposition, à l'instar des gouvernements régionaux. C'est une excellente nouvelle. J'insiste sur la nécessité, pour assurer une relance, d'investissements productifs, porteurs d'avenir et constructifs pour les générations futures. C'est d'ailleurs aussi le cas du Pacte d'excellence. Je ne peux que me réjouir que toutes les formations politiques s'emparent de ce projet et le soutiennent. J'ai entendu des collègues, sur tous les bancs politiques, participer aux différentes réunions de présentation du Pacte d'excellence. On ne peut que s'en féliciter. C'est un projet collectif qui doit dépasser le clivage entre la majorité et l'opposition.

**M. Benoît Drèze (cdH).** — Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir répondu par le détail aux questions sur la nature des investissements et sur les budgets alloués, poste par poste. Je vous remercie aussi d'avoir répondu assez clairement sur ce qui est hors trajectoire, ce qui ne l'est pas et ce qui est demandé et en attente d'une réponse de l'Europe.

J'ai entendu dire que placer les crédits du Pacte d'excellence sous la houlette du ministre-président serait un beau coup du PS. Je vous suggère, Monsieur Crucke, de revoir les compétences de chacun des deux partenaires dans le Budget, y compris dans les investissements pour 2017. Vous comprendrez alors que la majorité s'appuie sur une collégialité. Sans cela, comment expliquer que c'est finalement le cdH qui gère le principal des budgets, encore une fois dans les investissements indiqués ici? Si nous sommes ensemble depuis 2004, c'est bien le signe que cette collégialité se gère dans l'intérêt général.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** — Si cela peut vous mettre du baume au cœur, Monsieur Drèze, je vous rappelle, même si comparaison n'est pas raison, que, dans le dossier du refinancement de l'Enseignement supérieur, c'est bien le ministre Marcourt qui a gardé le pilotage. Ce n'est pas le ministre Demotte qui l'a repris.

#### **1.7 Question de M. Emmanuel De Bock à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Bâtiments inoccupés de la Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. Emmanuel De Bock (DéFI).** — La Direction générale des infrastructures a pour mission d'assurer un hébergement fonctionnel de qualité

pour les activités scolaires, culturelles, sportives, de l'Aide à la jeunesse et de Santé organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Concrètement, elle répare, rénove, agrandit, construit ou subventionne ces travaux dans les écoles, centres culturels, salles de concert, centres sportifs, hôpitaux universitaires, bâtiments administratifs, etc. pour les citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lorsque toutes ses dispositions seront entrées en vigueur, le décret du 20 décembre 2011, portant organisation du budget et de la comptabilité des services du gouvernement de la Communauté française, qui met en œuvre, pour cette entité, la réforme de la comptabilité publique, imposera au ministère de la Communauté française d'élaborer un compte général comprenant, notamment, un bilan dressé à partir d'une comptabilité générale. Pour que celui-ci donne une image fidèle du patrimoine des services précités, tous les actifs immobilisés devront être correctement inventoriés et valorisés.

Par ailleurs, la réalisation d'un inventaire est un processus de contrôle interne qui contribue à la protection et à la conservation des biens d'une entité.

La Cour des comptes, dans son 27<sup>e</sup> cahier d'observations, a examiné les mesures prises par le ministère de la Communauté française pour satisfaire à cette double exigence. «Il incombe au ministère de la Communauté française, dans la perspective de la mise en place prochaine d'une comptabilité générale, de réaliser un inventaire exhaustif, actualisé, centralisé et fiable, de ses biens immeubles. La Cour des comptes a constaté que cette exigence n'est pas rencontrée. L'Administration générale de l'Infrastructure du ministère dispose de trois bases de données inventoriant les immeubles dont elle assure la gestion, y compris ceux dont elle est simple locataire. Aucune de ces bases de données ne peut être qualifiée d'inventaire. En effet, elles ne contiennent aucune information permettant de valoriser valablement les biens qu'elles recensent, leurs données ne sont pas exhaustives et leur fiabilité n'est pas garantie».

Comme vous le souligniez le 7 mars dernier, pour le secteur scolaire, les bases de données peuvent correspondre aux critères constitutifs d'un inventaire, à ceci près — et ce n'est pas sans importance — qu'elles ne mentionnent aucune valorisation de patrimoine recensé.

À cette date, vous listiez également les bâtiments inoccupés à plus de 70 %. Pour la culture, vous citez les bâtiments Rue des Nerviens, Rue de Malines, le site d'Alconval à Braine-l'Alleud, la Maison des écrivains à Ixelles. Pour le scolaire, c'était les bâtiments Rue Degive à Grâce-Hollogne, Avenue François Cornesse à Aywaille, l'internat de Forest, une partie d'Horta à Saint-Gilles, des bâtiments à Nil-Saint-Vincent, Otti-

gnies et Lasne.

Où en sont les démarches entreprises auprès de l'ETNIC, en vue de la pérennisation d'EDIFICf (base de données transversale intégrant les biens gérés par l'AGI, en ce compris les infrastructures scolaires), de son développement dans un cadre informatique global, de sa sécurisation et de sa reprise par cet organisme? Qu'en est-il du projet d'analyse? La lacune en termes de valorisation du patrimoine est-elle résolue?

Où en est-on dans le remplacement du GCOM?

Que sont devenus les bâtiments repris dans la liste des «inoccupés à plus de 70 %»?

**M. André Flahaut**, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. — Une analyse approfondie de la base de données EDIFICf sera lancée au début du mois de novembre et ce n'est qu'à l'issue de cette évaluation que sa pérennisation, son développement et sa sécurisation pourront être établis.

Concernant la revalorisation du patrimoine repris dans EDIFICf, il faut rappeler que les règles de taux et de durée d'amortissement doivent être proposées par la Commission de la comptabilité publique, comme le prévoient les lois du 18 janvier 2010 et du 16 mai 2003. Cette Commission doit être mise en place par le ministre fédéral des Finances. Nous le lui avons rappelé et il nous a indiqué, il y a quelques jours, qu'il allait relancer la commission.

Pour le remplacement du GCom, le contrat d'administration reprend ce projet dans ses objectifs et fixe comme indicateur la réalisation du basculement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 vers le nouvel outil. La phase de déploiement technique sera assurée par l'ETNIC et débutera dans le courant de 2017. Elle sera accompagnée d'un déploiement plus organisationnel en vue d'informer et de former les utilisateurs. Pour ce faire, il est indispensable que le ministère puisse procéder à une phase d'analyse consistant en une réflexion sur ces *workflows*, les processus et les *reportings* dont il a besoin. L'objectif de cette analyse est de transmettre de façon détaillée à l'ETNIC les informations nécessaires pour le paramétrage optimal de l'outil. La direction générale du Budget et des Finances finalise un marché dont l'objectif est de s'adjoindre un consultant externe qui l'aidera à assurer cette phase d'analyse. Le projet de remplacement de GCom a donc bel et bien débuté.

En ce qui concerne la situation des bâtiments inoccupés à plus de 70 %, je ne peux que vous redire ce que j'ai répondu à M. Destrebecq en mars dernier, à savoir qu'aucune infrastructure administrative dont j'ai la charge, appartenant à la Fédération, n'est actuellement vide. En ce qui concerne les autres secteurs d'infrastructures, les bâtiments figurent sur une liste reprise par la direction générale de l'Infrastructure et analysée

tous les mois par la *task force* que j'ai mise en place. Celle-ci est un exemple de transversalité qui est nécessaire pour avoir un maximum de cohérence. En effet, avant 2014, chaque administration gérait son patrimoine de façon quasi indépendante et nous n'avions pas de vue globale à l'échelle de la Communauté française. On a décidé de mettre en place cette *task force* à laquelle participent les représentants des différentes administrations et cabinets concernés. On «ose» en quelque sorte y faire des propositions de vente, de contacts privilégiés avec les autres niveaux de pouvoir, qu'ils soient fédéral ou locaux — provinces et communes —, afin de pouvoir nous séparer de biens dont nous n'avons plus ou peu l'utilité.

Avec cette plateforme, nous voulons aussi provoquer la collaboration entre les différentes administrations. Je pense aux centres de délassement en plein air, par exemple, qui sont fermés durant les vacances, alors que les secteurs de l'Aide à la jeunesse et des Sports en auraient bien besoin. Je pense également aux centres ADEPS, qui sont aussi fermés à certaines périodes des vacances et qui pourraient être utiles à des mouvements de jeunesse ou à des écoles. Je pense à des établissements d'enseignement qui sont sous-utilisés, alors que des provinces pourraient avoir besoin de locaux. C'est le cas à Wavre, par exemple.

Une véritable dynamique s'est installée, très pragmatique, très concrète et très réaliste, en tenant compte d'un maximum d'interlocuteurs. Cela permettra d'atteindre les objectifs de réalisation de certains éléments dans notre patrimoine, pas n'importe comment, mais aussi en tenant compte prioritairement des besoins dans le public et pour le public. Si l'on n'a pas pu avancer plus vite dans cette réorganisation de notre patrimoine, c'est tout simplement parce que nous étions tenus, au début, par un oubli dans la loi des réformes institutionnelles. Elles ne prévoyaient en effet pas que les comités d'acquisition d'immeubles pouvaient travailler pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Autre problème: quand les comités d'acquisition ont été transférés aux Régions, il a fallu un certain temps pour qu'ils se mettent en place, ce qui nous a fait dépendre des notaires et des comités d'enregistrement, et ne nous a pas permis d'avancer au rythme souhaité.

Dans une vie antérieure, j'ai été responsable de la Régie des Bâtiments, donc du patrimoine de l'État fédéral. Je suis donc moi-même très intéressé à ces aspects concrets. Ma conviction est que, si on améliore la gestion du patrimoine, on pourra récupérer des moyens qui pourront être réinjectés dans la construction d'autres choses ou dans d'autres missions. En améliorant la gestion du patrimoine, on s'assure de procurer aux personnels et aux utilisateurs un environnement meilleur. Cela procède aussi de l'amélioration de la qualité du service et de la simplification administrative. Simplifier les lieux où les gens vont rencontrer

l'administration, c'est aussi très important.

**M. Emmanuel De Bock (DéFI).** — Je vous remercie pour cette réponse exhaustive. Vous m'aurez toujours à vos côtés pour la simplification administrative et la rationalisation de la gestion. La problématique des bâtiments inoccupés nécessite un homme de votre poigne.

Dorénavant, sauf erreur de ma part, on peut passer par des experts indépendants et plus obligatoirement par les comités d'acquisition. C'est ce qu'a expliqué le ministre des Finances, M. Vanhengel, pour la Région bruxelloise. Le retard des communes dans le transfert de compétences justifiait la décision des Régions d'autoriser désormais les évaluations externes pour leur patrimoine, afin de le vendre ou le louer plus aisément, mais cela me semble un peu facile.

La liste de la *task force* dont vous parlez est-elle disponible?

**M. André Flahaut**, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. — C'est un document de travail. Je serai prudent quant à sa diffusion, car vous risqueriez ainsi d'ouvrir l'appétit des promoteurs, ce qui pourrait avoir un effet négatif dans certaines négociations.

**M. Emmanuel De Bock (DéFI).** — C'est vrai, mais ce sont aussi des biens publics. Je serais partisan de connaître les bâtiments occupés et inoccupés pour alimenter une réflexion stratégique. Dans ma commune, la liste est publique et valoriser le bien montre le prix minimum sous lequel la commune ne souhaite pas le vendre. L'appétit des promoteurs peut ainsi être alimenté par une décision de vente au plus offrant et pas selon l'intérêt des privés.

**M. André Flahaut**, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. — Je peux vous la donner lors de la discussion budgétaire, mais sans les prix estimés.

**M. Emmanuel De Bock (DéFI).** — Bien sûr, mais avoir la liste des bâtiments avec leurs coordonnées permet de valoriser le patrimoine, quartier par quartier et province par province, et de mener une réflexion stratégique. Vous avez cité les centres ADEPS dont les infrastructures ne sont pas toujours entièrement occupées. On peut aussi mener cette réflexion avec d'autres pouvoirs publics; cela me semble essentiel. L'intercommunalisation de ces centres permet aussi des économies d'échelle.

## 2 Ordre des travaux

**M. le président.** — Les questions orales à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, de M. Philippe Knaepen, intitulées «Exécution de la résolution portant sur la mise en

œuvre optimale de la comptabilité publique dans l'ensemble des organismes publics et des services du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles», «Modification de l'arrêté royal du 22 décembre 2000 et utilisation d'intérimaires dans la fonction publique» et «Plan d'action du gouvernement visant à promouvoir l'égalité et la diversité au sein de la fonction publique», de M. Gilles Mouyard, intitulée «Désobéissance du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au dogme budgétaire», de Mme Valérie De Bue, intitulée «Télétravail», et de

Mme Valérie Warzée-Caverenne, intitulées «Capacité de l'ETNIC à répondre aux besoins et défis croissants de l'enseignement obligatoire sur le plan des infrastructures informatiques» et «Protection des lanceurs d'alerte au sein de la fonction publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h10.*